



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS
Conseil Départemental du Pas-de-Calais

BETHUNE, le 22 Août 2008

Monsieur Philippe MASQUELIER

1100 Rue Faidherbe
59134 FOURNES EN WEPPE

N/Ref : GK/cw

OBJET: Dr. [REDACTED]

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier concernant le Docteur [REDACTED]

Comme vous le précisez dans votre courrier, l'Ordre des Médecins est en effet garant des contrats et conventions signés entre un médecin et l'industrie pharmaceutique.

A ce titre, nous sommes les seuls habilités à porter des jugements sur les conventions examinées par nos soins.

Pour information, le Conseil de l'Ordre n'a, à ce jour, jamais émis d'avis défavorable sur les actions de formation médicale du Dr. [REDACTED]

Vous n'êtes pas sans savoir que la FMC existe grâce à des médecins dévoués qui prennent sur leur temps de travail et de loisir pour proposer à leurs Confrères une FMC libre et indépendante, à laquelle nous sommes particulièrement attachés.

Néanmoins, le support de l'industrie pharmaceutique permet de réaliser, dans la plupart des cas, ces formations.

...

Je ne doute pas que, pour mes Confrères, organisateurs et animateurs de ces réunions, cette notion d'indépendance vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique, ne soit pas essentielle.

Enfin, sans le support de ces industries, d'importantes réunions régionales ou nationales ne pourraient exister.

Le Conseil de l'Ordre se félicite que des Confrères dont l'intégrité ne semble pas être mise en doute, s'activent pour les FMC.

Le Conseil n'hésiterait pas à mettre en cause ceux qui ne respecteraient pas toutes les bonnes règles de la Déontologie en ce domaine.

Espérant avoir répondu à votre demande,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Dr. Georges KAZUBEK
Secrétaire Général

